

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1419-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 8 septembre 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1419-2025 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de modifier les définitions de vente sous la tente et de vente temporaire, de prévoir l'interdiction de commerce temporaire sur le territoire de la ville, d'encadrer l'occupation du domaine public et de préciser les règles concernant l'attribution des adresses civiques ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 12 septembre 2025.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 12 septembre 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 12 septembre 2025.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland